



Adoption du budget triennal, amendements et assurances

(Par Michel Picard)

Plus de 70 personnes se sont déplacées lors de la dernière assemblée générale afin de pouvoir se prononcer sur des points importants touchant les 5000 membres de l'APPA (CSDM et CSEM), syndicat dont vous faites partie. Parmi les sujets traités, on retrouvait les prévisions budgétaires triennales de votre syndicat, des modifications à apporter aux *Statuts et règlements* ainsi qu'aux *Règlements internes de l'APPA*, en plus de la proposition de renouvellement des assurances collectives SSQ (hausses à prévoir). Les membres présents ont été en mesure de demander des clarifications sur les différents sujets traités et de faire des débats sur les points plus litigieux. Nous ne pouvons que féliciter les personnes présentes d'avoir su échanger leurs idées en respectant les règles de base d'une assemblée démocratique. C'est tout à leur honneur. Il est à noter que l'ensemble des points présentés a été adopté.

Lors de cette assemblée générale, un des 253 syndiqués en lockout du Journal de Montréal a été invité à venir nous décrire la situation vécue par ces derniers. Il a fait un survol de l'historique du conflit qui fêtera bientôt son triste 2^e anniversaire. Les membres de l'APPA présents ont ensuite voté une

résolution par laquelle nous donnons notre appui sans réserve à la campagne de boycottage du Journal de Montréal. De plus, l'APPA s'engage à participer à toutes les actions de la CSN, de la CSDM et de la CSEM qui auront pour but de soutenir cette campagne de boycottage. Nous vous invitons d'ailleurs à signer la pétition qui se trouve sur la page d'accueil de votre site APPA (www.appa.qc.ca/fra/index.htm), datée du 8 novembre.



Cette assemblée générale a été précédée d'un Conseil des délégués au cours duquel les personnes présentes ont été invitées à participer à la mise sur pied de différents comités qui donneront un nouveau souffle à la vie syndicale des membres de l'APPA. À titre d'exemple, notons la possibilité de voir apparaître des comités qui toucheraient la condition féminine, une politique d'achats responsables et la santé-sécurité. Si votre lieu de travail ne compte toujours pas de délégué et que la participation à l'un de ces comités vous intéresse, ne tardez pas à proposer votre candidature à titre de représentant de vos collègues de travail!

Événements importants Décembre 2010

- 9 - Bureau conjoint
 - Rencontre des nouveaux membres APPA
 - Jour de paie
- 13 au 15
 - Le Comité exécutif en formation harcèlement
- 17 PARTY DE NOËL
- 23- Dernier jour de travail de l'année 2010
 - Jour de paie
- 25 Joyeux Noël!
- 10 Janvier**
 - Retour au travail

Limite de contribution REER presque atteinte

(Par Alain Dubois)

Fondaction, qui offrait un rendement de 10 % supplémentaire (pour un total de 70 %) sur ses REER, estime que la limite des contributions permises sera atteinte avant la fin de la période de REER du 1^{er} mars 2011.

La limite de 150 millions de dollars, fixée en collaboration avec le gouvernement du Québec, visait à permettre aux syndicats affiliés et à tous leurs salariés de bénéficier de 10 % supplémentaire sur leurs REER. Par cette politique, Fondaction permettait à des milliers de personnes de continuer à contribuer et

à épargner encore plus malgré la crise économique que nous subissons actuellement.

Fondaction, victime de son succès auprès des membres CSN, désire vous rappeler de faire diligence avant que la limite ne soit atteinte. Il est encore temps de souscrire à votre REER. Afin d'être certains de pouvoir bénéficier de cet avantage, nous vous conseillons de vous procurer ces REER avant le 10 janvier 2011. Ce sera le moment limite pour le faire, car après, il risque d'être trop tard.

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Mot du président

Signature des conditions particulières

(Par Charles Allen)



C'est le 23 novembre, à 16 h, que les membres du comité de négociation de l'APPA et de la CSDM ont procédé à la signature des textes des conditions particulières. Ces dernières représentent le résultat de négociations entreprises avec l'employeur il y a un an (novembre 2009).

Malgré le fait que la négociation des conventions collectives des employés de soutien de toutes les commissions scolaires ait été regroupée et centralisée en une seule table, les syndicats de Montréal, dont l'APPA, ont conservé une certaine latitude de négociation sur certains sujets, tels que les heures supplémentaires, la prise de congé pour le personnel cyclique ou

saisonnier, les différents mouvements de personnel, les conditions de travail s'appliquant aux personnes salariées préposées aux élèves handicapés à bord d'un autobus scolaire, la suspension des affichages et des délais de production de grief pour la période estivale, etc. C'est ce qu'on appelle les conditions particulières S6A qui sont annexées à la convention collective S6.

Nous avons su, lors de cette négociation, défendre et préserver nos acquis, clarifier les articles qui laissaient place à l'interprétation et adapter les textes au goût du jour. Le résultat de ces accords est le fruit de compromis des deux côtés de la table de négociation. Je peux affirmer

qu'autant la partie syndicale que patronale y trouve son compte. C'est là le secret d'une négociation réussie!

Il y avait urgence, car nos conditions particulières devaient être signées avant la signature de la convention collective nationale. On peut dire que c'est mission accomplie, car au moment d'écrire ces lignes, le CPNCF¹ n'avait toujours pas remis la totalité des textes de notre prochaine convention collective aux membres du comité national de négociation.

¹ Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones

Entrée progressive au préscolaire 2010-2011

(Par Jocelyn Sergerie)

C'est pour faire suite à l'entente de principe conclue par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) que la rentrée scolaire 2010 a été modifiée. En effet, cette entente stipule que « *l'entrée progressive au préscolaire est d'un minimum de trois jours* ». La CSDM a appris tardivement que cette modification à la convention collective des enseignants devait s'appliquer dès la rentrée scolaire 2010-2011. Elle a alors convenu avec l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM) que cette

troisième journée se déroulerait selon l'horaire régulier de l'école pour tous les élèves, qu'ils soient inscrits ou non au service de garde. Ainsi, l'ensemble des élèves s'est retrouvé sous la responsabilité du service de garde lorsqu'ils n'étaient pas en classe. Il est à noter que cette entente a été prise afin d'éviter de communiquer un nouvel horaire de rentrée progressive aux parents.

Comme cette entente a eu pour effet de perturber grandement l'organisation des services de garde

en ce début d'année, l'APPA a négocié avec la CSDM que toutes les heures travaillées par le personnel des SDG (en plus de leur horaire régulier du lundi 30 août) soient rémunérées au taux de 150 %. Dans la même foulée, nous avons aussi convenu que pour les années à venir, ces heures seront incluses dans les postes des éducateurs et éducatrices au même titre que les heures supplémentaires lors des journées pédagogiques.

Une journée dans la vie d'un: Opérateur en informatique

(Par Alain Dubois)

« Un opérateur en informatique? Non, je ne crois pas que nous en ayons ici, mais qu'est-ce que c'est? On a juste des techniciens en informatique et ça "opère" quoi un opérateur en informatique? » Bien des gens se demandent ce qu'est un travailleur de cette classe d'emploi pour la simple et bonne raison qu'on les identifie bien souvent, et ce, de façon erronée, au « technicien » en informatique. On ne fait pas vraiment la différence entre ces deux classes d'emploi, car généralement, en ce qui concerne le commun des mortels, tant que la bébelle, la patente, le bidule ou la maudite machine fonctionne, on est heureux.



Analysons de plus près le travail d'un opérateur en informatique.

Tout d'abord, où le retrouve-t-on? Lorsque ses compétences sont requises, vous le trouverez généralement dans les écoles primaires, secondaires, adultes et dans tous les services de la CSDM où sont présents des équipements et périphériques informatiques. Si vous ne le voyez pas souvent, c'est pour la simple et bonne raison qu'il doit habituellement s'occuper d'un assez gros parc informatique dispersé à travers la commission scolaire. C'est cette dispersion qui l'amène à intervenir dans nombre de lieux de travail, et ce, de façon hebdomadaire.

À moins, bien sûr, que vous ne soyez une école ou un service chanceux qui peut se permettre d'en avoir un à temps plein pour lui seul. Il doit offrir un service efficace et de qualité de support, à tous les lieux de travail auxquels il est attiré. Par contre, il peut aussi être affecté dans certains services en particulier comme le Bureau du traitement du Service des ressources informatiques afin d'accomplir des tâches plus spécifiques et périodiques. La personne rattachée à un tel poste n'est généralement pas amenée à se déplacer beaucoup, mais son travail est d'autant plus important puisqu'il s'assure du bon fonctionnement de certains services essentiels comme le système de chauffage, la téléphonie, etc.

À quels types de requêtes un opérateur peut-il répondre? À peu près à tout ce qui touche le fonctionnement, l'installation, la mise à jour des ordinateurs, périphériques, imprimantes et autres appareils réseau. Il conseille la direction d'établissement ou de service sur les achats et, au besoin, passe les commandes. Il peut être amené à participer à des projets pédagogiques dans les écoles afin de s'assurer que la partie informatique fonctionne bien et pour répondre aux problèmes techniques qui pourraient survenir tout au long du projet ou lors de la présentation. Il installe et configure tout nouveau matériel ou logiciel selon les besoins spécifiques du lieu de travail (et croyez-moi, des besoins, il y en a des tonnes et de toutes sortes).

En plus du volet technique, il doit comme vous tous, composer avec la



routine quotidienne soit répondre à ses courriels (ça aussi, il y en a en quantité), rester pendu à son téléphone mobile afin de ne pas manquer les « SOS » qui lui sont lancés par le personnel, les directions et les personnes ressources en informatique. Le tout en travaillant sur les requêtes pour lesquelles il s'est déplacé en premier lieu! Sans compter les formations qu'il doit suivre pour se tenir à jour, car s'il y a un domaine qui évolue rapidement, c'est bien celui de l'informatique, les réunions prévues au calendrier et tous les imprévus qui peuvent survenir en cours d'année. Parfois, vous vous sentez irrités et frustrés par un problème informatique. L'opérateur, lui, a tous les problèmes, et ce, à tous les jours.

Soyez donc conciliants avec lui, car le nombre d'opérateurs devrait être beaucoup plus élevé pour réussir à répondre convenablement aux demandes de plus de 15 000 employé(e)s et effectuer l'entretien de 20 000 machines.

En somme, l'opérateur touche pas mal à tout ce qui se rapporte à l'informatique, sauf la programmation puisque c'est une firme externe, la Société Grics, pour ne pas la nommer, ainsi que quelques techniciens programmeurs, employés par la CSDM, qui s'en occupent. Comme vous pouvez le constater, on ne saurait se passer d'eux.

Païement des jours chômés et payés

(Par Jocelyn Sergerie)

Le personnel de soutien temporaire bénéficie de la clause 5-2.00 (*Jours chômés et payés*) de la convention collective S6 à la condition qu'il ait travaillé dix jours avant et qu'il soit de retour au travail la semaine qui suit les jours chômés et payés. En d'autres mots, la personne temporaire qui travaille 10 jours avant la période des Fêtes et qui revient dans la

semaine du 10 janvier 2011 a droit au paiement des deux semaines de congé.

Par contre, une personne temporaire qui n'a pas travaillé 10 jours avant la période des Fêtes n'a droit qu'au paiement des jours chômés et payés, tel qu'établi par les normes du travail. Pour ces personnes, ce n'est

pas la clause 5-2.00 de la convention collective qui s'applique, mais celle sur les normes du travail.

Pour les personnes temporaires qui effectuent un remplacement pour une durée prédéterminée de plus de 6 mois, la clause 5-2.00 s'applique pour eux.

Babillard



L'APPA vous souhaite de passer un joyeux Temps des Fêtes auprès de vos proches !



De retour en 2011 !!!

N'oubliez pas que le Party des Fêtes de L'APPA aura lieu le 17 décembre.



Au Club Soda !

Opération Nez Rouge
(par Michel Heard)



Le temps des fêtes approche à grands pas et entraîne avec lui son lot de soirées bien arrosées. Vous avez pris quelques verres? Évitez de prendre le volant! Composez plutôt le 514-256-2510 afin d'obtenir les services d'un bénévole de Nez Rouge qui vous raccompagnera à la maison de façon sécuritaire et gratuite. Le service sera en vigueur du 3 au 31 décembre. Une façon originale de se déplacer dans sa propre voiture sans prendre le volant! Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site:

www.operationnezrouge.com

ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca